PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2018

Date de convocation: 9 avril 2018

ORDRE DU JOUR:

- 1/ Approbation des comptes de gestion (budget principal et assainissement)
- 2/ Vote des comptes administratifs
- 3/ vote des taux d'imposition 2018
- 4/ Vote des budgets 2018 (BP et B ass)
- 5/ Délibération pour participation commune à la sortie des Ecoles au zoo de Beauval (+ 7 enfants).
- **6/** délibération pour convention de mises à disposition d'un (ou 2) agent (s) à la Communauté de Communes ou d'une autre commune (autorisation au maire de signer la convention nécessaire qui fonctionne dans les deux sens).
- 7/ Délibération pour embauche d'un saisonnier pour le plan d'eau en juillet et août (en fonction des nécessités)
- 8/ délibération pour l'embauche d'un surveillant de baignade
- 9/ autorisation de signature pour demande de carte grise de l'utilitaire

10/Question diverses

Nombre de	L'an Deux Mil Dix -Huit, le 17 avril à 18h30, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800), s'est
conseillers	réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul CANLER, Maire.
en exercice : 15	PRESENTS : MM Paul CANLER, Bernadette LAGARDE, Robert REDON, André CHAMINADE, Marie Annick FAURE, Raphael CHIPEAUX, GREGOIRE Patricia, et Carole PLU.
PRESENTS: 8	ABSENTS EXCUSES : Jean ROUCHAUD a donné pouvoir à Bernadette LAGARDE, Angèle DOCHE a donné pouvoir à Marie Annick FAURE, Carinne EYMARD a donné pouvoir à Raphael CHIPEAUX, et Philippe COULANGES a donné pouvoir à Paul CANLER.
VOTANTS: 12	ABSENTS: Delphine DEBORD, Mathieu DOOM et Yannick CHAMINADE.
(4 pouvoirs)	Convocation du conseil municipal : 9 avril 2018,
	Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement
	Secrétaire de séance : Bernadette LAGARDE

La séance est ouverte à 18 heures 30

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter les délibérations suivantes :

- Participation de la commune aux « mutuelles santé » des agents communaux,
- Modification du tableau des emplois suite à une erreur matérielle,
- Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement suite à sinistre.

Le Conseil autorise le maire à l'unanimité à rajouter ces trois délibérations.

Le procès verbal du conseil municipal du 6 MARS 2018 est approuvé à l'unanimité.

N°9-04-2018: Objet: Finances: Approbation du compte de gestion 2017 du Trésorier pour le budget de la commune 2017: Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, ainsi que les restes à réaliser de la commune s'il y en a. Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de toute les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses

apparaissent régulières et suffisamment justifiées, le maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion 2017 de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 et dit que ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote: 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

N°10-04-2018: Objet: Finances: Approbation du compte de gestion 2017 du Trésorier pour le budget assainissement 2017: Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, ainsi que les restes à réaliser de la commune s'il y en a. Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de toute les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et suffisamment justifiées, le maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion 2017 du budget assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2017 et dit que ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote: 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

N°11-04-2018 : Objet : Finances : Vote du compte administratif de la commune 2017 :

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017 est présenté par Raphaël Chipeaux tel que :

résultat 2017		Dépenses	Recettes
	fonctionnement	477 248.16	490 130.73
	investissement	156 403.96	118 582.86
report 2016	fonctionnement		315 619.10
	investissement	14 535.05	
Résultat cumulé	fonctionnement	477 248.16	805 749.83
	investissement	170 939.01	118 582.86
	total cumulé	648 187.17	924 332.69

Monsieur le maire quitte la séance et le conseil municipal après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Robert Redon,

Vote le compte administratif 2017 de la commune. Le maire ne peut pas légalement participer au vote donc moins deux votants.

Vote: 10 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

N°12-04-2018 : Objet : **Finances** : Vote du compte administratif du budget assainissement 2017 : Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017 est présenté par Raphaël CHIPEAUX tel que :

résultat 2017		Dépenses	Recettes	
	exploitation	21 095.87	17 891.53	
	investissement	14 471.23	14 458.93	
report 2016	exploitation	n 002		3 761.97
	investisseme	ent 001	614.93	

Résultat cumulé	exploitation	21 095.87	21 653.50
camarc	investissement	15 086.16	14 458.93
	total cumulé	36 182.03	36 112.43

Monsieur le maire quitte la séance et le conseil municipal après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur Robert REDON, Vote le compte administratif 2017 du budget assainissement. Le maire ne peut pas légalement participer au vote donc moins deux votants.

Vote 10 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

N°13-04-2018 : Objet : Finances : Affectation du résultat 2017 au budget primitif 2018 de la commune :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B

328 501.67 €

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (490 130.73 - 477 248.16) 12 882.57 € Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002) 315 619.10 €

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E-52 356.15 €Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (118 582.86 - 156 403.96)-37 821.10 €Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)- 14 535.05 €

Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G) - 52 356.15 €

Le conseil décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)

Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)

Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) 328 501.67 €

Vote: 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

N°14-04-2018 : Objet : **Finances** : Affectation du résultat 2017 au budget primitif 2018 de l'assainissement :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B 557.63 €

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (490 130.73 - 477 248.16) -3 204.34 € Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002) 3 761.97 €

3

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E -627.23 €

Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (118 582.86 - 156 403.96) -12.30 €

Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)

Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G) - 627.23 €

Le conseil décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)

Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)

Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) 557.63 €

Vote 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

- 614.93 €

N°15-04-2018 : Objet : Fiscalité: Vote des taux d'imposition de la commune pour l'exercice 2018 :

 Vu le code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les taux de la fiscalité locale appliqués en 2017 sont très bas à Nantheuil, et même plus bas qu'en 2007; le taux d'inflation s'est élevé à 1.03% en 2017 et la commune se voit régler plus de charges aux titres de l'électricité, du gaz, du carburant et des fournitures diverses.

Taux 2017

TAXE HABITATION	6.65 %
TAXE FONCIERE (bâti)	18.76%
TAXE FONCIERE (non bâti)	82.80 %

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter ces taux de 1% pour 2018 soit en moyenne 2€40 euros par habitant.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil accepte à la majorité une augmentation des taux des impôts locaux de 1 % et valide la proposition d'augmentation soit :

	2017	2018
TAXE HABITATION	6.65 %	6.72 %
TAXE FONCIERE (bâti)	18.76 %	18.95 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	82.80 %	83.63 %

Vote 12 Pour: 10 contre: 2 abstention:

N°16-04-2018: Objet: installation d'une barrière automatique d'accès au plan d'eau:

En raison du coût très élevé de l'entretien du plan d'eau, l'accès payant a été plusieurs fois évoqué des dernières années. Il a été demandé un devis de barrière automatique avec ouverture par carte bancaire ou badge. La fourniture et la pose s'élèveraient à 17 711 euros H.T., non compris les frais d'aménagement de voirie à l'entrée du site (qui est estimé entre 2 000 et 3 000 euros). Le montant de l'entrée pourrait être proposé à 2 euros par voiture sauf pour les habitants de Nantheuil qui bénéficieraient de l'entrée gratuite.

Il a été décidé de demander à l'entreprise qui a fourni une estimation de venir sur le site présenter son matériel.

Une décision sera prise ultérieurement pour la saison 2019.

N°17-04-2018 : Objet : Finances : Vote du budget primitif 2018 de la commune : Les deux budgets primitifs sont présentés par Monsieur Raphael CHIPEAUX , Monsieur le maire a apporté des précisions.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	802 385.67	473 884.00
Résultat reporté		+328 501.67
Total section fonctionnement	802 385.67	802 385.67
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	224 803.00	277 159.15
Résultat reporté	52 356.15	
Total section d'investissement	277 159.15	277 159.15
Total budget 2018	1 079 544.82	1 079 544.82

Vote du conseil municipal:

Vote: 12 pour: 12 contre: 0 abstentions: 0

N°18-04-2018: Objet: Finances: Vote du budget primitif 2018 du budget annexe assainissement:

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	23 855.23	23 297.60
Résultat reporté		557.63
Total section d'exploitation	23 855.23	23 855.23

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	14 973.00	15 600.23
Résultat reporté	627.23	
Total section d'investissement	15 600.23	15 600.23

Total budget 2018	39 455.46	39 455.46

Vote du conseil municipal :

Vote: 12 pour: 12 contre: 0 abstentions: 0

N°19-04-2018 : Objet : Participation de la commune à la sortie scolaire au Zoo de Beauval

Monsieur le maire rappelle au Conseil que par délibération 2018-01-06 il a été décidé d'allouer une participation de 30 euros par élève domicilié à Nantheuil pour la sortie au zoo de Beauval représentant 52 enfants Depuis le mois de janvier le nombre des participants ayant augmenté de 7 élèves, il est proposé d'accorder une participation supplémentaire de 30 euros par enfant, soit 210 euros supplémentaires. Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention supplémentaire de 210 euros portant la participation totale de la commune de Nantheuil à 1770 euros qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire, et que cette dépense sera imputée à l'article 6745.

Vote : 12 Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

N°20-04-2018: Objet: Personnel: Recrutement d'un emploi saisonnier pour le plan d'eau pour la saison estivale 2018: Monsieur le maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable de recruter un agent pour un emploi saisonnier pour l'entretien du plan d'eau pour la saison estivale 2018 sur le temps d'absence des agents communaux à savoir les jours fériés et les week-ends du 1^{er} juillet au 31 août 2018 les matins pendant deux heures.

Le conseil après en avoir délibéré, Autorise le Maire à recruter un agent saisonnier pour 36 heures, avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires, et à signer un contrat avec la personne recrutée : Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018, et dit que cet agent sera rémunéré à l'indice b / m 347/325 .

Vote 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

N°21-04-2018 : Objet : Personnel : Recrutement d'un surveillant de baignade pour le plan d'eau pour la saison estivale 2018 :

Le Conseil municipal:

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article $3/2^{\text{ème}}$ alinéa : Considérant qu'il est nécessaire de recruter un emploi saisonnier chargé de la surveillance de la baignade du plan d'eau pour l'été 2018 (du 1er juillet au 31 août 2018), Sur rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide :

- Le recrutement direct d'un agent non titulaire pour la période indiquée ci-dessus,
- Cet agent assurera les fonctions de surveillant de baignade pour une durée hebdomadaire de 33 heures,
- La rémunération nette de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut/majoré 416- 480 brut,
- Le maire ou son adjoint sont chargés du recrutement de l'agent et habilités à ce titre à conclure un contrat de travail.

Vote: 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

N°22-04-2018 : Objet : **Personnel :** Signature de conventions de mise à disposition du personnel avec la communauté de communes ou une autre commune (et vice-versa) :

Monsieur le maire expose au Conseil qu'il arrive que la commune soit dans l'obligation de solliciter l'aide d'un agent d'une autre collectivité.(C'est le cas lors d'un congé maladie par exemple.)

La commune peut également, aider une autre collectivité pour les mêmes raisons.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions nécessaires lorsque le cas se présente.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire, à signer ces conventions.

Vote : 12 Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

N°23-04-2018 : Objet : Demande d'une carte grise pour utilitaire – autorisation de signature de la demande :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire,

Marque : RENAULT Modèle : KANGOO

Immatriculation: CK 704 XJ première mise en service: 19.09.2012

Numéro de série: VF1FW15B547 779 102

Afin de prendre possession du véhicule, monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer tout document concernant ce véhicule et notamment la demande d'établissement de la carte grise correspondante. Après en avoir délibéré,

• Le Conseil autorise Monsieur le maire ou tout adjoint à signer tout document concernant la mise en service du dit véhicule.

Vote: 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

N°24-04-2018: Objet: Participation de la commune aux mutuelles du personnel: Monsieur le maire expose au Conseil qu'une partie des agents a sollicité une participation de la commune à leur cotisation mutuelles santé. Après en avoir délibéré, le conseil se prononce favorablement pour une participation de 10 euros par mois par agent (soit 70 euros pour la commune) et dit qu'il est nécessaire de vérifier les conditions légales d'octroi de cette participation.

Vote: 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

N°25-04-2018 : Objet : **Personnel Communal : Tableau des** emplois au 1^{er} février 2018 : (annule et remplace la délibération 2018-03-06 du six mars 2018-suite à une erreur matérielle) :

Monsieur le maire expose que le tableau des emplois est modifié comme suit au 1^{er} février 2018 :

Emplois permanents titulaires	catégories	temps de travail	effectif
filière administrative			
adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	С	35 h	1
filière technique			
adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	С	28 h	1
adjoint technique territorial	С	35 h	1
filière sociale			
agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	С	28 h	1

Emplois permanents non titulaires	catégories	temps de travail	effectif
filière technique			
adjoint technique	С	17 h 29	1
adjoint technique	С	12 h	1
adjoint technique	С	7 h 36	1

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité ce nouveau tableau des emplois au 1^{er} février 2018.

Vote: 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

N°26-04-2018 : Objet : Finances – Autorisation d'encaissement d'un chèque suite à un sinistre : Monsieur le maire explique qu'il y a eu un sinistre sur un réfrigérateur de la cantine scolaire suite à un orage qui a provoqué des dégâts La réparation doit être effectuée rapidement. Le conseil après en avoir délibéré, autorise le maire à encaisser le chèque de remboursement de l'assurance.

Vote: 12 Pour: 12 contre: 0 abstention: 0

Les INFORMATIONS DU MAIRE:

- Il est rappelé la cérémonie du 8 mai à 11 heures
- Madame Lagarde rappelle à tous les élus :
 - Qu'il convient de distribuer le plus rapidement possible les bulletins d'inscriptions au concours « jardin végétal »,
 - Que le pont situé route du plan d'eau va faire l'objet de travaux de sécurisation,
 - Que la « route Napoléon » entre les Marimonts et la route de Jumilhac va faire l'objet d'une remise en état par les services compétents suite aux dégradations liées à la déviation de la RN 21 lors de l'aménagement du carrefour

La séance est levée à 21 heurs 30

Le Maire, Paul CANLER.